Construire des territoires socialement et environnementalement durables Charte des responsabilités des collectivités urbaines et rurales du monde

Préambule :

Nous, représentants des habitants des territoires urbains et ruraux du monde, constatant :

- 1. que l'ampleur et l'irréversibilité des interdépendances qui se sont créées entre les êtres humains, entre les sociétés et entre l'humanité et la biosphère constituent une situation radicalement nouvelle dans l'histoire de l'humanité, transformant celle-ci de façon irrévocable en une communauté de destin ;
- 2. que la solidarité entre les territoires urbains et ruraux du monde et leurs habitants sont une des expressions de cette communauté de destin ;
- 3. que la poursuite du développement actuel des territoires urbains et ruraux du, fondé sur le recours massif aux ressources naturelles, en particulier énergétiques, l'exaltation de l'individualisme et de la concurrence, la transformation des biens communs en marchandises, l'absence de partenariat entre les acteurs, la ségrégation sociale, est incompatible avec l'harmonie des sociétés, la préservation de l'intégrité de la planète et la sauvegarde des intérêts des générations futures ;
- 4. que le peuple ne peut habiter ni dans le ciel, ni dans la mer et a droit à être et rester sur sa terre ;
- 5. que l'ampleur des changements aujourd'hui nécessaires à la construction et à la gestion de villes socialement et écologiquement durables est hors de portée de chacun de nous et implique l'engagement de toutes les personnes et de toutes les institutions publiques ou privées à coopérer pour y parvenir ;
- 6. que les modalités juridiques politiques et financières de pilotage et de contrôle des institutions publiques et privées ne les incitent pas à assumer pleinement leur responsabilité sociale et écologique, voire les incitent à l'irresponsabilité ;
- 7. que la conscience de nos responsabilités partagées vis-à-vis des sociétés et vis-à-vis de la planète est une condition de survie et un progrès de l'humanité;
- 8. que notre co-responsabilité, au delà des divergences d'intérêt entre les acteurs de la production et de la gestion des villes, est de concevoir des villes écologiquement et socialement durables et d'ainsi préserver notre planète unique et fragile en évitant que des déséquilibres majeurs n'entraînent des catastrophes écologiques et sociales affectant tous les peuples de la terre ;
- 9. que la prise en compte de l'intérêt d'autrui et de la communauté, la réciprocité entre ses membres, depuis l'échelle des quartiers jusqu'à celle de la planète, sont les fondements de la confiance mutuelle, d'un sentiment de sécurité et du respect de la dignité de chacun et de la justice ;
- 10. que la proclamation de droits universels, en particulier du droit au logement et à la ville, ne suffit pas, les droits étant inopérants quand aucune institution n'a la capacité d'en garantir seule les conditions d'application ;
- 11. que ces constats nécessitent l'adoption par tous les acteurs des territoires urbains et ruraux de principes communs de responsabilité inspirant leur conduite et leurs règles et créant les conditions d'une co-responsabilité et d'un partenariat solidaire entre les acteurs ;

nous proclamons notre Charte des responsabilités des habitants des les territoires du monde et nous engageons à en faire le fondement de nos comportements et des relations entre nous et avec les autres acteurs, cet engagement ne pouvant avoir de portée et de valeur que si les autres acteurs des villes du monde, en particulier les pouvoirs publics, assument de leur côté leurs responsabilités sur la base des mêmes principes.

Principes de coresponsabilité sur lesquels nous nous engageons

Ces engagements découlent à la fois des constats énoncés dans le préambule et de la mise en œuvre, dans le cas des villes, des principes généraux de responsabilité humaine tels qu'ils ressortent de la Déclaration universelle des responsabilités humaines. Nous demandons aux autres acteurs de la ville, au premier rang desquels les collectivités territoriales, de s'engager eux-mêmes en adoptant sur les mêmes bases leur propre Charte des responsabilités.

1. Nous assumons pleinement la conscience d'un destin commun à l'humanité. Nous nous engageons à continuer et à développer des réseaux internationaux d'organisations d'habitants des territoires urbains et ruraux du du monde à la fois comme expression des profondes solidarités entre elles, du devoir d'entre-aide mutuel et de l'enrichissement que nous tirons quotidiennement de découvrir que malgré la très grande diversité des situations dans lesquelles nous nous trouvons, nous pouvons et devons apprendre les uns des autres. Nous avons la volonté de mettre à disposition de tous les acteurs de la ville ce que nous avons appris de ces échanges.

Face à des Etats qui parlent le langage de la puissance et de la concurrence plutôt que celui de la coopération et de la solidarité, nous affirmons que le dialogue entre les communautés du monde constitue une véritable mondialisation alternative, horizontale et coopérative, à condition que les nombreuses rencontres internationales de dirigeants des collectivités territoriales et d'experts fassent place à des rencontres internationales de tous les acteurs de la ville, à commencer par les organisations d'habitants, pour que cette communauté de destin soit une réalité vécue.

2. Nous affirmons le caractère socialement et écologiquement non durable des modèles actuels de développement des territoires urbains et ruraux. Nous constatons qu'au sein d'une même ville les consommations de ressources naturelles et d'énergie fossile ne sont pas réparties également et qu'une grande partie des surconsommations et gaspillages est le fait des classes les plus aisées de la population et non des pauvres. Nous voulons, partout où nous pourrons disposer d'espaces d'initiatives, développer des modèles de sobriété, d'usage optimal des ressources disponibles, d'économie circulaire, de production collaborative et nous nous engageons à développer entre nous des pratiques de coopération.

En ce qui concerne les biens et services dont la quantité disponible ne relève pas de l'ingéniosité humaine mais des limites de la planète, les sols, l'eau, l'énergie fossile, il n'est ni socialement juste ni bénéfique pour la biosphère qu'ils reviennent sans contrepartie à ceux qui n'ont d'autres justifications à en jouir que d'avoir les moyens de se les procurer sur un marché de l'offre et de la demande. Nous défendrons partout par la parole, par l'exemple et si nécessaire par les luttes, que seul un système de quota, exprimant l'accès équitable de tous à ces ressources rares, est juste et efficace, à charge pour ceux qui souhaitent disposer de plus que leur part de racheter la part de ceux qui, par leur sobriété, n'ont pas l'usage de la totalité de leur droit à jouissance de ces biens.

3. Convaincus que seul un partenariat équilibré entre les acteurs permettra de créer et gérer des villes durables, nous voulons, en nous appuyant sur la mutualisation de nos expériences dans différents continents, être dans nos communautés respectives des forces de proposition, pour définir les règles d'un partenariat dont la qualité et le caractère équitable puissent fonder le dialogue, la confiance mutuelle et les actions menées en commun. Nous nous engageons à respecter scrupuleusement les règles de partenariat à l'élaboration desquelles nous aurons participé.

Nous assumons déjà nos responsabilités à l'égard de nos familles et de notre communauté proche. Nous assumons solidairement nos responsabilités mutuelles à l'échelle internationale à travers notre Alliance. Nous sommes prêts à assumer des responsabilités plus larges dans la production et gestion de l'habitat des quartiers et des communautés toute entière à condition que nous disposions d'espaces d'initiatives pour le faire, et à condition que soit clairement affiché et assumé à l'échelle de tous les acteurs de la ville que les responsabilités des uns et des autres s'exercent et s'assument en proportion de leurs pouvoirs respectifs.

- 4. Nous, dirigeants d'organisations d'habitants, reconnaissons qu'indépendamment de la manière dont nous avons été choisis, notre légitimité est fondée sur le fait de répondre de nos actes devant ceux et celles sur lesquels est exercé notre pouvoir, que notre action est inspirée par le souci du bien commun et que nous en rendons compte de façon transparente. Nous estimons que la légitimité des pouvoirs publics et des autres acteurs découle de ce même souci du bien commun. Les règles édictées par les pouvoirs publics, en particulier, ne sont légitimes et respectables que si elles reposent sur une hiérarchie des valeurs : le droit de tous à être sur la terre et à avoir où se construire un toit, le droit à la dignité et à l'initiative, le droit de propriété ne venant qu'en troisième lieu et étant subordonné au bon usage qui est fait des biens dont on est propriétaire. Nous nous engageons à reconnaitre la légitimité et l'action des pouvoirs publics si ceux-ci de leur côté se soumettent au principe de transparence et de contrôle citoyen.
- 5. Nous nous reconnaissons le devoir de prendre en compte les effets immédiats ou différés de nos actes, d'en prévenir et d'en compenser les dommages, que ceux-ci aient été ou non commis volontairement. Nous nous inscrivons dans une perspective d'apprentissage collectif à long terme visant à mieux apprendre et prévenir d'éventuels dommages. Nous demandons aux pouvoirs publics et aux universités de nous assister et de nous accompagner dans cet effort d'apprentissage. Nous demandons que les pouvoirs publics et les entreprises fassent de leur côté la démonstration qu'ils assument leurs responsabilités à proportion de leur pouvoir en prenant en compte les effets immédiats ou différés de leurs actes et en s'appuyant sur l'expérience internationale pour apprendre à prévenir les éventuels

dommages.

- 6. Loin de vouloir nous exonérer de nos responsabilités au nom de notre impuissance ou de notre ignorance, nous revendiquons haut et fort la possibilité de disposer de moyens et d'espaces d'initiatives qui nous permettent d'assumer des responsabilités accrues, dans la production et la gestion des communautés, sans nous réfugier dans une attitude de revendication ou de demande passive d'assistance. Nous constatons que l'expérience acquise au cours des dernières décennies à l'échelle internationale nous met, nous, organisations d'habitants, en capacité de proposer dans nos villes respectives des principes directeurs attestés par de multiples expériences dans des contextes très divers, principes qui devraient par exemple guider l'évolution des quartiers populaires ou informels des communautés et la délivrance à tous les services de base. Nous attendons des pouvoirs publics qu'ils assument de leur côté cette responsabilité en élaborant avec nous les politiques et les réformes de la gouvernance territoriale nécessaires pour mettre en œuvre pratiquement ces principes directeurs.
- 7. Nous affirmons qu'une communauté, au delà des éléments qui la composent, est un bien commun. Nous invitons les autres acteurs à rechercher avec nous les meilleures modalités de gestion de ce bien commun.

Dans la phase historique de croissance rapide des villes où nous nous situons, en général alimentée largement par des migrations depuis la campagne ou depuis d'autres pays, nous savons qu'il n'existe pas à l'échelle de l'ensemble de la ville de communautés constituées et stables capables de se doter d'une gestion d'ensemble de ce bien commun. Néanmoins, nourris de notre propre histoire et de celle de nos voisins, nous estimons avoir un rôle irremplaçable à jouer dans l'accueil et l'intégration à long terme dans la ville et la société urbaine des nouveaux arrivants, à condition que cette responsabilité nous soit déléguée et soit assortie des moyens correspondants.

Nous constatons aussi que si la communauté ne peut être gérée globalement à la manière d'un bien commun, on peut y définir une gouvernance à multi-niveaux donnant de larges espaces d'autonomie de gestion à l'échelle des quartiers et des communautés. Nous sommes prêts ainsi à assumer la responsabilité de développer un habitat, des quartiers et des unités de production constituant des communautés plus petites apprenant à s'auto-gérer.

Nous affirmons aussi notre volonté de contribuer à la gestion des écosystèmes urbains et ruraux, de participer activement à une évaluation et à un suivi de l'impact de notre habitat actuel sur les écosystèmes, sous réserve que cette analyse ne se limite pas aux communautés pauvres mais implique l'ensemble de la ville et toutes les classes sociales.